

**PROJET EDUCATIF  
DE TERRITOIRE  
2021 - 2024**

# SOMMAIRE

<b>LA PRESENTATION DU TERRITOIRE</b>	<b>2</b>
<b>L'ETAT DES LIEUX DES STRUCTURES PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE</b>	<b>3</b>
<b>A. LA PETITE ENFANCE</b>	<b>3</b>
A.1. <i>Les assistantes maternelles</i>	3
A.2. <i>Le Relais Petite Enfance (R.P.E.)</i>	3
A.3. <i>La Maison d'Assistants Maternelles (M.A.M)</i>	3
A.4. <i>La Micro Crèche "Calins Doudou"</i>	4
A.5. <i>Le lieu d'accueil enfants et parents (LEAP)</i>	4
<b>B. L'ENFANCE</b>	<b>5</b>
B.1. <i>Les écoles</i>	5
B.2. <i>L'accueil périscolaire (aps)</i>	6
B.3. <i>L'accueil de loisirs sans hébergement (alsh)</i>	6
B.4. <i>Les temps d'activités péri éducatives (tap)</i>	7
B.5. <i>L'animation de cour</i>	9
B.6. <i>le conseil municipal enfants (CME)</i>	9
<b>C. LA JEUNESSE</b>	<b>10</b>
C.1. <i>Les collèges</i>	10
C.2. <i>Les lycées</i>	10
C.3. <i>Le Service Animation Jeunesse (ADOME)</i>	10
C.4. <i>Le point info emploi (PIE)</i>	11
C.5. <i>Le point info santé (PIS)</i>	12
C.6. <i>le dispositif argent de poche</i>	12
<b>D. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE</b>	<b>13</b>
D.1. <i>La bibliothèque municipale</i>	13
D.2. <i>L'animation sportive départementale (ASD)</i>	13
D.3. <i>L'Office Intercommunal des Sports du canton d'Aigrefeuille Sur Maine (OIS)</i>	13
<b>LE COMITE DE PILOTAGE DU PEDT, DES RYTHMES SCOLAIRE ET L'EVALUATION DES DIFFERENTS PARTENARIATS</b>	<b>14</b>
<b>A. LES INDICATEURS D'EVALUATION POUR LE BILAN DU PEDT</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>16</b>

## LA PRESENTATION DU TERRITOIRE

La commune de Geneston appartient à la région des Pays de la Loire et au département de la Loire-Atlantique. Elle se situe sur l'axe Nantes-La Roche-sur-Yon (20km au sud de Nantes et 50 km au Nord de La Roche-sur-Yon).

Geneston appartient à la Communauté de Communes "Grand Lieu Communauté", avec huit autres communes (Le Bignon, La Chevrolière, La Limouzinière, Montbert, Pont Saint Martin, Saint Colomban, Saint Lumine de Coutais, Saint Philbert de Grand Lieu).

		Nombre d'habitants
Année	2000	2200
	2013	3500
	2018	3690
	2021	3700

Avec ses 8.04km<sup>2</sup> de superficie, elle a une densité de population qui s'élève à 432,7 hab. /km<sup>2</sup>.

Sources : site internet de l'INSEE & recensement en Mairie



### Geneston en quelques chiffres :

- 50% d'hommes et 50% de femmes
- 33 ans = moyenne d'âge des Genestonnais
- 90% des habitants ont moins de 65 ans
- 96% de résidences principales dont 80% qui sont propriétaires
- 81% des 15-64 ans sont actifs
- Plus d'une centaine d'artisans, commerçants, entreprises, ...
- 37 associations qui proposent des activités variées (sport, culture, arts, ...)

Sources : site internet de l'INSEE et recensement en Mairie

## L'ETAT DES LIEUX DES STRUCTURES PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

### A. LA PETITE ENFANCE

#### A.1. LES ASSISTANTES MATERNELLES

Elles sont au nombre de 43 sur la commune de Geneston. (Pas de lien direct avec le PEDT).

#### A.2. LE RELAIS PETITE ENFANCE (R.P.E.)

Le R.P.E. est un service intercommunal partagé avec les communes du Bignon et de Montbert. Il emploie une éducatrice de jeunes enfants à 90% d'un équivalent temps plein.

Elle tient une permanence le vendredi sur la commune de Geneston.

- Le vendredi matin est destiné aux rencontres collectives ou à l'accueil individuel soit en présentiel soit par téléphone.
- Le vendredi après-midi est destiné à l'accueil individuel soit en présentiel soit par téléphone ou en permanence libre le premier vendredi de chaque mois.

Les deux missions principales du RPE sont :

Une **mission d'information** : il s'agit d'accompagner les parents dans leur réflexion concernant l'accueil de leurs enfants, de faciliter la recherche d'une assistante maternelle et/ou garde à domicile, à veiller à l'équilibre offre/demande et accompagner les personnes intéressées par ces professions, ainsi que les parents et assistants maternels concernant leur statut respectif et le droit du travail.

Une **mission de rencontres et d'échanges autour des pratiques professionnelles et parentales** : cela passe par le soutien du « groupe de parole » composé d'assistantes maternelles et d'encourager les assistantes à s'impliquer dans des projets, de renforcer le soutien concernant la formation continue, de proposer des soirées à thème, de maintenir des temps collectifs diversifiés avec les enfants et de favoriser l'emprunt des ouvrages enfants et adultes de la bibliothèque du Relais.

Le relais petite enfance signe un projet de fonctionnement tous les 4 ans en partenariat avec la CAF.

#### A.3. LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (M.A.M)

Créée en 2009, la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) est mise à la disposition de plusieurs assistantes maternelles, regroupées au sein de l'association "La Maissonnette" qui accueille les jeunes enfants de la commune de Geneston âgés de 0 à 3 ans.

La MAM en chiffres :

- ⇒ 4 assistantes maternelles (2 avec 4 agréments et 2 avec 3 agréments)
- ⇒ 14 places d'accueil permanentes, dont 2 places d'urgence

Les intérêts de ce mode de garde sont :

- ⇒ Pouvoir s'adapter aux horaires atypiques des parents (accueil des enfants de 6h à 20h).
- ⇒ Proposer un accueil des enfants en collectivité ce qui favorise leur éveil.
- ⇒ Proposer un accueil personnalisé préservé.
- ⇒ Proposer un accueil d'urgence.

- ⇒ Accueillir les jeunes enfants dans un bâtiment aménagé pour leur bien-être et leur sécurité.
- ⇒ Proposer une souplesse de fonctionnement grâce à une large amplitude horaire.

#### **A.4. LA MICRO CRECHE "CALINS DOUDOU"**

La micro-crèche privée a ouvert ses portes en 2021, sur la commune de Geneston. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

La structure accueille des enfants résidants ou non de la commune et âgés de 3 mois à 4 ans.

La micro-crèche « Câlin Doudou » en chiffres :

- ⇒ 4 professionnelles de la petite enfance (1 Educatrice Jeunes Enfants, 1 auxiliaire de puériculture, 2 CAP Petite Enfance)
- ⇒ 10 places d'accueil permanentes.

Le projet d'établissement s'articule autour d'axes forts tels que la motricité libre, l'ouverture vers la nature et le respect de l'environnement ou encore le respect de l'individualité.

#### **A.5. LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS ET PARENTS (LEAP)**

Actuellement, la commune mène une réflexion pour la mise en place d'un lieu d'accueil enfants et parents en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

## B. L'ENFANCE

### B.1. LES ECOLES

Sur la commune de Geneston, il y a deux écoles : une publique (Marcel Pagnol) et une privée (Sainte Marie Madeleine).

#### B.1.a. Ecole Publique, Marcel Pagnol

Le temps scolaire est organisé autour de la semaine à 4 jours ½, soit le cadre légal.

Effectifs :

	Maternelle	Elémentaire					Total
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
<b>Rentrée 2021</b>	63	20	22	20	32	24	<b>181 élèves</b>

Horaires :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00-12h15	14h00-16h00
Mardi	9h00-12h15	14h00-16h00
Mercredi	9h00-12h15	
Jeudi	9h00-12h15	14h00-16h00
Vendredi	9h00-12h15	14h00-16h00

L'école publique Marcel Pagnol bénéficie de trois ATSEM (une par classe de maternelle). Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020 – 2021, elles étaient placées sous la responsabilité hiérarchique de la Directrice Générale des Services de la Mairie. A partir de la rentrée 2021 – 2022, le responsable du service jeunesse se voit attribué cette responsabilité. Il aura pour mission, en plus de la gestion quotidienne des ATSEM et le suivi des relations avec l'équipe enseignante, la mise en place d'une charte collaborative entre les ATSEM, l'école et la Mairie.

#### B.1.b. Ecole Privée, Sainte Marie Madeleine

Le temps scolaire est organisé autour de la semaine à 4 jours.

Effectifs :

	Maternelle	Elémentaire					Total
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
<b>Rentrée 2021</b>	79	16	19	11	22	14	<b>161 élèves</b>

Horaires :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h45-12h15	13h50-17h15
Mardi	8h45-12h15	13h50-16h15
Jeudi	8h45-12h15	13h50-16h15
Vendredi	8h45-12h15	13h50-16h15



## **B.2. L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS)**

L'accueil périscolaire est géré par l'association familiale rurale de Geneston (AFRG). L'AFRG est une association loi 1901. Il est ouvert à l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles primaires de la commune, dans des locaux municipaux. L'APS est un accueil habilité auprès des services de la DRDJSCS.

L'APS est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 19h15.

L'accueil du matin est échelonné sur l'ensemble du créneau d'ouverture afin de s'adapter aux besoins des familles. Le petit déjeuner est proposé aux enfants.

L'accueil du soir est échelonné sur les 3 horaires de sortie d'écoles et TAP, un goûter bio commun est proposé aux enfants.

L'équipe de l'accueil périscolaire est composée de 7 personnes.

Pour l'accueil périscolaire du mercredi (hors vacances scolaires) : l'APS accueille les enfants scolarisés sur la commune ou non de 7h00 à 19h15 avec un accueil échelonné tout au long de la journée afin de s'adapter aux besoins des familles.

Les enfants de l'école privée peuvent être présents à la journée. Pour les enfants de l'école publique (scolarisés en matinée), les animateurs de l'APS viennent les chercher directement à la sortie de l'école à 12h00. Pour ceux-ci, le repas est pris sous le couvert de l'AFRG mais il inclut une inscription à l'APS l'après-midi.

L'équipe de l'accueil périscolaire du mercredi est composée de 6 personnes.

## **B.3. L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)**

L'ALSH est géré par l'association familiale rurale de Geneston (AFRG). Il est ouvert durant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne, durant le mois de juillet et les quinze derniers jours d'août. Cet accueil collectif de mineurs est un accueil habilité auprès des services de la DRDJSCS.

Les horaires du centre sont de 9h00 à 17h00 avec la possibilité d'un accueil en péricentre de 7h30 à 9h00 et 17h00 à 19h00. Cette structure est réservée aux enfants âgés de 3 ans révolus à 12 ans.

Les repas sont pris soit au restaurant scolaire de la commune soit directement dans les locaux de l'AFRG ou en pique-nique lors des sorties. Un petit déjeuner peut être pris par les enfants jusqu'à 10h00, le lait est fourni par la structure et chaque enfant apporte son petit déjeuner.

L'équipe de l'ALSH se compose d'une directrice, d'une directrice adjointe, de 4 animateurs et d'animateurs saisonniers si besoin.

Les projets à venir lors des trois prochaines années seraient de donner une place plus importante aux familles en passant par le biais des différentes manifestations organisées par l'association.

#### B.4. LES TEMPS D'ACTIVITES PERI EDUCATIVES (TAP)

Le fonctionnement décidé lors de la mise en place des rythmes scolaires est resté inchangé (hors pandémie de COVID) soit proposer 1 heure d'activités aux enfants les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 17h00.

L'année s'articule autour de cycles (1 cycle = 1 période allant de vacances à vacances), soit au total 5 cycles dans une année scolaire.

Les TAP sont accessibles à l'ensemble des enfants de l'école publique sauf ceux concernés par le transport en car mis en place par le Conseil Régional qui raccompagne les enfants dès 16h00.

Ces temps d'activités sont organisés et gérés par le service enfance jeunesse municipal.

##### B.4.a. Les partenariats mis en place pour les TAP

Les nombreux partenariats découlant de l'organisation des TAP met énormément d'acteurs locaux dans la même dynamique de travail avec pour préoccupations centrales l'encadrement, l'animation et la découverte de nombreuses activités pour les enfants inscrits.

Qui sont les partenaires des rythmes scolaires ?

- L'équipe des enseignants qui gère la passation de responsabilité à 16h00 entre l'école et le personnel des TAP. L'équipe enseignante se charge également de la distribution des inscriptions aux TAP tout au long de l'année. Ce rapprochement a, au cours des années permis de travailler sur d'autres sujets avec l'école (informations préoccupantes, travail pédagogique avec des groupes d'élèves repérés pour des comportements inappropriés, harcèlement...).
- L'accueil périscolaire qui gère la prise en charge des enfants à 17h00 lors de la fin des TAP. Comme l'école, ce rapprochement a permis de travailler en collaboration lors, par exemple, de l'épidémie de COVID et la gestion de l'accueil complémentaire.
- L'association des parents d'élèves qui participent activement aux bilans et réunions. Leurs présences lors de ces temps permettent d'avoir une remontée d'informations de la part des parents d'élèves.
- Les différentes associations locales de sports et culture qui, tous les soirs, encadrent les groupes d'enfants afin de les amener pratiquer et éventuellement à découvrir de nombreuses activités. Ce partenariat est contractualisé par une convention entre l'association et la Mairie. Cette convention est valable sur l'ensemble de l'année scolaire. La participation à chaque cycle est décidée avec le coordinateur cycle par cycle.
- Des prestataires privés qui permettent de proposer aux enfants des activités non encadrées par des associations locales (geste de 1<sup>er</sup> secours, musique et chant, poterie...). Ce partenariat est contractualisé par une validation de devis par la Mairie. Ce devis est valable sur l'ensemble de chaque cycle. Cette participation est décidée à chaque cycle avec le coordinateur.
- Les ATSEM animent et encadrent leur classe sur les temps de TAP, ceci afin d'éviter de perturber les enfants en les changeant de référent adulte.



- Le personnel communal qui, tous les soirs gère la partie vie quotidienne des groupes d'enfants (appel des enfants, déplacements sur les lieux d'activités, gestion du groupe en dehors de l'encadrement pédagogique de l'activité, retour et départ des enfants). Le personnel en charge de ces missions travaille également le midi au restaurant scolaire ou à la surveillance de cour. Cela permet aux enfants de connaître les personnes les encadrant. La possibilité de proposer et d'animer un groupe sur une activité spécifique leur est également proposée. Certaines activités manuelles sont désormais encadrées exclusivement par des agents communaux. Ce fonctionnement a également permis de proposer au personnel de compléter leur temps de travail, la plupart étant à temps non complet.

Les contacts avec l'ensemble de ces partenaires sont quasi quotidiens et ont permis de créer différents partenariats sur des projets sans lien direct avec les rythmes scolaires.

#### **B.4.b. Les objectifs éducatifs régissant les Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP)**

Rappel des objectifs

##### A titre individuel :

- Accompagner au développement progressif de l'autonomie en permettant à l'enfant de faire ses propres choix
- Valoriser le potentiel de chaque enfant en proposant un panel extrêmement varié d'activités
- Développer le sens du respect d'autrui en favorisant la vie en collectivité
- Garder au centre de la réflexion le bien-être de l'enfant en adoptant une attitude bienveillante
- Respecter le rythme de l'enfant en mettant de la souplesse dans le fonctionnement des structures
- Développer ou renforcer leur(s) compétence(s) grâce à la pratique d'activités variées (sports, activités manuelles, nature, sciences, réflexion, ...)
- Ne pas obliger les enfants à participer en leur permettant de faire autre chose

Après évaluation et réflexion, il apparaît que ces objectifs demeurent pertinents, ce qui nous amène à les maintenir pour les années à venir.

##### A titre collectif :

- Encourager la vie collective, la socialisation et le respect mutuel
- S'adresser à un public vaste en intégrant tous les jeunes sans distinction de classe sociale, de religion, de race, de différence
- Réunir et fédérer les différents acteurs locaux au service de l'épanouissement de l'enfant
- Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités variées auxquelles ils n'auraient pas forcément accès

Ces agents n'étant pas obligatoirement diplômés dans l'encadrement d'enfants, leur participation aux TAP ne permet pas à la municipalité de prétendre à l'habilitation de sTAP.

#### **B.4.c. La tarification des TAP**

Une participation financière est demandée aux familles utilisant le service TAP. Ces tarifs sont assujettis au quotient familial. Cette participation permet d'éviter de concurrencer l'APS qui propose aux familles la prise en charge des enfants dès la sortie de la classe à 16h00.

### **B.5. L'ANIMATION DE COUR**

Depuis, janvier 2020, un animateur du service jeunesse (voir ci-dessous « le service animation jeunesse ») intervient tous les midis lors de la pause méridienne afin de proposer des animations aux enfants de l'école publique uniquement. Ce service a été mis en place suite à une demande des parents de l'école. L'animateur travaille en collaboration avec le personnel communal chargé de la surveillance de la cour, avec la responsable du restaurant scolaire et également le personnel éducatif de l'école. Cependant, l'animateur reste sous la responsabilité du service enfance jeunesse.

En septembre 2021, l'animation de cour des deux écoles (publique et privée) comprenant l'animation des cours, leur surveillance, les trajets des élèves entre les écoles et le restaurant scolaire sera confié à la responsabilité du service enfance jeunesse. Le projet est de proposer une offre d'animations aux enfants lors de leur pause méridienne. Cet objectif passe par l'embauche de personnel avec des profils d'animateur (BAFA) afin de venir en complément des personnels communaux travaillant déjà à la surveillance des enfants. Ce projet permettra de renforcer les liens de collaboration entre les deux écoles, le service enfance jeunesse, le service de restauration, le personnel communal et bien sur les parents.

### **B.6. LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (CME)**

Créé en 2010, le Conseil Municipal Enfants est géré par le service enfance jeunesse et par les élus adultes de la commune. Les enfants sont élus pour un mandat de 2 ans non-reconductibles. L'élection concerne les CM1 et CM2 des deux écoles. Ce sont donc 13 élus qui travaillent autour de projets liés à la sécurité, aux loisirs et à l'amélioration de la commune.

Le fonctionnement du CME est calqué sur un fonctionnement de Conseil Municipal Adulte (CMA). Dans un premier temps, les élus travaillent en commissions, étudient la faisabilité de leurs projets, le budget, prennent éventuellement contact avec les prestataires extérieurs. Ensuite, ces projets sont soumis au vote de l'ensemble du CM. Si le projet est validé, il est transmis à la commission Jeunesse et Sports par l'intermédiaire de l'adjointe adulte (également référente du CME). Ce projet est alors étudié et validé ou non par le conseil municipal adulte.

Le CME est un outil favorisant la conscience citoyenne et démocratique des élus.

## C. LA JEUNESSE

---

### C.1. LES COLLEGES

Les enfants sont actuellement scolarisés sur 2 collèges :

- Condorcet, collège public, Saint Philbert de Grand Lieu
- Lamoricière, collège privé, Saint Philbert de Grand Lieu

Selon le cursus scolaire choisi, quelques genestonnais peuvent choisir de fréquenter d'autres établissements (à Aigrefeuille sur Maine, Machecoul, Gorges, Rezé, ...).

### C.2. LES LYCEES

Les Genestonnais, pour leurs études au lycée, doivent se diriger vers Nantes, Rezé, Machecoul, La Roche-sur-Yon, ...

### C.3. LE SERVICE ANIMATION JEUNESSE (ADOME)

Le service animation jeunesse est un service municipal. Depuis ces trois dernières années, les missions du service jeunesse ont évolué. Le bâtiment qui accueille l'animation jeunesse est désormais désigné « l'ADOME ». Ce changement de nom permet, au regard de l'évolution et de la diversification des missions du service, de ne pas s'enfermer dans un service trop connoté « animation pour les jeunes ». Désormais, 3 agents travaillent à plein temps et une animatrice travaille les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires. Des stagiaires (BAFA, licence, BPJEPS, stage d'observation...) peuvent venir compléter l'équipe d'animation.

L'équipe des animateurs :

- Un directeur enfance jeunesse coordinateur des rythmes scolaires
- Un animateur jeunesse et animation de la pause méridienne
- Une directrice du club préados
- Une animatrice du club préados

#### C.3.a. Les horaires d'ouverture de l'ADOME

Hors vacances scolaires :

Du lundi au samedi de 9h00 à 18h00

Ouvertures du club préados durant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (en soirée selon demandes ou propositions)

Le club est ouvert aux vacances de Février, aux vacances d'Avril, tout le mois de Juillet, les deux dernières semaines d'Août et aux vacances de Novembre.

Ouvertures du foyer des jeunes durant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 (en soirée selon demandes ou propositions)

Le foyer est ouvert durant toutes les périodes de vacances scolaires.

### C.3.b. Les missions du service enfance jeunesse

#### La continuité des missions du service :

- Gestion administrative du service
- Gestion du Club pré-ados
- Gestion du foyer des jeunes
- Gestion et suivi des projets du Conseil Municipal Enfants
- Gestion des rythmes scolaires
- Gestion du Point Info Santé (en partenariat avec l'IREPS)
- Gestion du point Info Emploi
- Gestion de la surveillance et de l'animation des cours d'école lors de la pause méridienne
- Gestion du dispositif « argent de poche » (pour des travaux rémunérés dans les services municipaux) (réservé aux jeunes âgés de 16 et 17 ans habitants la commune)
- Participation aux groupes ressources (en partenariat avec la Maison Départementale des Ados)
- La coordination du PEDT et le suivi du comité de pilotage

#### Les nouvelles ou futures missions du service :

- La gestion des ATSEM de l'école publique avec la mise en place d'une charte de collaboration Enseignants/ ATSEM
- Participation et organisation de temps forts au sein du groupe départemental « Santé et bien-être des jeunes » (en partenariat avec des élus locaux, le collège de Sainte Pazanne, des services jeunesse et PIJ, la maison des Ados, et un agent de développement du département)
- Organisation d'une conférence annuelle autour des enjeux de l'adolescence
- Réouverture et redynamisation des mercredis après-midi auprès de pré-ados.
- Participation à la commission pause méridienne et au travail autour du bien vivre ensemble en partenariat avec les élus locaux, la responsable du restaurant scolaire, des délégués d'enfants)

### C.4. LE POINT INFO EMPLOI (PIE)

Depuis 2017 un Point Infos Emploi (PIE) a été créé au sein de l'ADOME afin de permettre de relayer la diffusion d'annonces de recherche d'emplois spécifique au public jeunesse et jeunes adultes (emplois de proximité, saisonniers, à temps partiel...). Le PIE travaille en partenariat avec le point relais emploi de Montbert (Communauté de Communes), la mission locale du vignoble Nantais, les entreprises de Geneston, ainsi que les agences d'intérim travaillant avec le tissu d'entreprises de la communauté de communes. Les objectifs de ces trois prochaines années sont de renforcer et développer les partenariats mis en place avec l'ensemble des partenaires du PIE.

### **C.5. LE POINT INFO SANTE (PIS)**

L'ADOME accueille un Point Info Santé (PIS) depuis 2017. Il a été mis en place en partenariat avec l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS). Le PIS se veut être un lieu de ressource, d'écoute et d'échange à destination des jeunes, des parents, des autres professionnels de l'adolescence. On y trouve de la documentation, de l'affichage, des supports favorisant la discussion et le débat avec le public.

Durant les vacances scolaires, l'ADOME met en place des campagnes liées à des thématiques de prévention jeunesse (sexualité, conduite festive, alimentation...). Toutes ces actions étaient menées en partenariat avec le service jeunesse de Saint Philbert De Grand Lieu jusqu'en juillet 2021.

Courant juin de chaque année (hors situation COVID), l'équipe d'animateurs de l'Adome proposera des temps d'animation autour du PIS au sein des collèges de Saint Philbert De Grand Lieu (lieu de scolarisation des jeunes de Geneston).

Dans le cadre du PIS et des actions en lien avec la parentalité, le service jeunesse de Geneston organisera au mois de novembre 2021 une conférence théâtralisée autour des enjeux de l'adolescence. Cette édition sera la troisième conférence organisée depuis 2019. Elle était coconstruite avec le service jeunesse de Saint Philbert De Grand Lieu lors des précédentes éditions pour 2021 elle sera organisée, seule, par le service jeunesse de Geneston.

### **C.6. LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Ce dispositif est ouvert aux jeunes âgés de 16 et 17 ans et résidant sur la commune de Geneston.

Les jeunes inscrits à "argent de poche" apportent un soutien aux agents communaux au sein des différents services (administratif, technique, enfance-jeunesse, bibliothèque).

L'investissement pour chaque inscrit est fixé à 4 demi-journées par semaine soit le lundi, mardi jeudi et vendredi matin de 9h30 à 12h30.

Cet engagement permet aux adolescents volontaires d'effectuer des travaux divers et variés (sans compétences particulières) en compensation d'une rémunération financière de 60 € pour la semaine soit 15 € par demi-journée.

## D. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

---

### D.1. LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale « Les Mots Passants » a toujours été gérée par des bénévoles de la commune, leur mission principale était d'assurer la gestion du prêt de livre. Depuis avril 2021, une bibliothécaire a été recrutée par la Mairie de Geneston. Ses missions principales sont de développer les activités autour du livre avec les différents publics (enfance, scolaires, jeunesse...). Un partenariat a été mis en place avec la bibliothèque afin de proposer, tous les mardis, une activité autour du livre aux enfants des TAP. De plus, la responsable de la bibliothèque intervient pour les 2 écoles soit dans les classes soit en accueillant les enseignants et leurs élèves au sein de la bibliothèque.

### D.2. L'ANIMATION SPORTIVE DEPARTEMENTALE (ASD)

Ce service permet aux jeunes de s'initier à la pratique sportive de leur choix pendant l'année scolaire : école multisports (pour les 7-14 ans, sous formes de différents cycles de 6 à 8 séances) ; école uni-sport (perfectionnement dans une seule discipline) ou différents stages pendant les vacances scolaires.

Un travail de partenariat concernant différents projets (raid sportif, stages, activités communes, ...) est organisé tout au long de l'année entre l'animateur sportif départemental et l'équipe du service jeunesse.

L'animateur sportif ne participe plus aux activités sportives distillées durant les temps de TAP depuis la rentrée 2016 (suite à une consigne du Département donnée à l'ensemble des animateurs sportifs).

### D.3. L'OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU CANTON D'AIGREFEUILLE SUR MAINE (OIS)

L'OIS propose régulièrement des sorties mutualisées en car pour permettre aux enfants d'assister à des rencontres sportives de haut niveau (hockey, foot, basket, ...) ou de participer à des sorties (patinoire, bowling, accrobranche, ...).



## LE COMITE DE PILOTAGE DU PEDT, DES RYTHMES SCOLAIRE ET L'EVALUATION DES DIFFERENTS PARTENARIATS

Le comité de pilotage est actuellement constitué de :

- La directrice de l'école primaire publique
- Représentants de l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique
- L'adjointe aux affaires scolaires et à la petite enfance
- Une conseillère municipale membre de la commission affaires scolaires et petite enfance
- La directrice de l'accueil périscolaire associatif
- Les présidents d'associations participant aux ateliers TAP
- Les intervenants responsables des ateliers TAP
- Le directeur enfance-jeunesse coordinateur des rythmes scolaires
- L'animatrice du service jeunesse

Jusqu'à trois rencontres dans l'année sont prévues :

- Au cours du premier trimestre et au plus tard avant le 31 décembre
- Au cours du deuxième trimestre et au plus tard avant le 30 avril
- Au cours du troisième trimestre et au plus tard avant la fin de l'année scolaire

Le comité de pilotage est préparé et mené en concertation entre l'élue aux affaires scolaires et petite enfance et le directeur enfance-jeunesse.

Lors des trois prochaines années, une réflexion pour élargir le comité de pilotage du PEDT sera menée afin d'y inviter d'autres acteurs locaux acteurs de l'enfance et jeunesse notamment avec la participation de l'école privée et son association de parents d'élèves, l'adjointe municipale en charge de la jeunesse aurait, également, toute sa place au sein de cette instance.

### A. LES INDICATEURS D'EVALUATION POUR LE BILAN DU PEDT

#### **Indicateurs quantitatifs :**

- Nombre d'inscrits sur les différents services et les différentes actions
- Nombre d'activités et capacité de renouvellement à chaque cycle pour les TAP
- Renforcement des partenariats par la proposition de nouveaux projets communs

#### **Indicateurs qualitatifs :**

- Retour des enfants participant à l'ensemble des services
- Retour des familles participant à l'ensemble des services
- Retour des partenaires participant au comité de pilotage
- Retour du personnel communal et associatif sur le bilan des propositions et des fonctionnements mis en place au sein des différents lieux d'accueil
- Retour de la municipalité sur la bonne conduite des orientations de la politique communale sur la petite enfance, enfance et jeunesse
- Repérage et gestion en partenariat des situations dites "préoccupantes" ou "problématiques" (information préoccupante, situation familiale compliquée, problème de comportement ...)
- Capacité des acteurs à interroger et à réorienter, si besoins, les projets mis en place

**COORDINATION DU PROJET :**

Nom et prénom du responsable : PELTANCHE Fabrice

Fonction : directeur enfance-jeunesse coordinateur des rythmes scolaires

Adresse : Mairie de GENESTON, 37 rue Jean Baptiste Legeay, 44140 GENESTON

Téléphone : 02.40.26.17.45

Adresse électronique : f.peltanche@geneston.fr

## ANNEXES

**ANNEXE 1 : LISTE DES ACTIVITES ET DES INTERVENANTS DEPUIS LE LANCEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES**

<b>Associations/Intervenant</b>	<b>Activité(s) proposée(s)</b>	<b>Lieu de l'activité</b>
<b>Anima'signe</b>	*Sensibilisation à la langue des signes	Pôle jeunesse
<b>Association sportive sud loire</b>	*Ultimat et discogolf *Jeux d'adresse *Parkour *Sports collectifs *Sports et jeux de ballons *Activités avec maternelles *Jeux innovants et coopératifs *Course d'orientation *Cirque *Athlétisme *Capoeira *Rugby *Football *Golf *Base ball	Salle de sports Complexe sportif Extérieurs Ecole
<b>Adele 44</b>	*Expression littéraire	Pôle jeunesse
<b>Geneston Sud Loire Echecs</b>	*Initiation aux échecs	Salle sous-sol de la mairie
<b>Entente Pongiste Sud Loire</b>	*Tennis de table	Salle de sports
<b>Ecole du Samouraï</b>	*Initiation au karaté *Approche des arts martiaux *Sports d'opposition *Parcours de psychomotricité *Activités avec maternelles	Salle de sports (DOJO) Ecole
<b>Avenue du Sport</b>	*Relaxation et psychomotricité *Badminton *Volley *Handball *Jeux de coopération *Basket	Salle de sports Ecole
<b>Bibliothèque</b>	*Lecture, temps calme, animation autour du livre	Bibliothèque
<b>La sauce ludique</b>	*Découverte de différents jeux (société, en bois, coopératifs...)	Pôle jeunesse
<b>???????</b>	*double dutch	Pôle jeunesse Salle de l'école
<b>Foyer Saint Louis</b>	*échanges intergénérationnels	Foyer Saint Louis
<b>Le jardin de Mélisse</b>	*Jardinage et activités liées au jardin *Découverte de la faune et la flore	Ecole Jardin

## LES INDICATEURS D'EVALUATION POUR LE BILAN DU PEDT

Associations/intervenants	Activité(s) proposée(s)	Lieu de l'activité
<b>Roula roller</b>	*Roller	Ecole
<b>Atmographik</b>	*Expression graphique	Ecole
<b>So maine it's funny</b>	*Initiation à l'anglais	Pôle jeunesse
<b>Spectacle en Retz*</b>	*Théâtre *Danse *Expression corporelle	Salle polyvalente
<b>Geneston Loisirs</b>	*Danse moderne jazz et hip hop	Salle de sports
<b>A tout âge gym</b>	*Divers activités sportives et culturelles	Salle de sports Complexe sportif Extérieurs Ecole
<b>Des zèbres et des chevaux</b>	*Atelier philo *Atelier compétences psychosociales	Pôle jeunesse
<b>L'enfance de l'art</b>	*Initiation aux premiers secours	Ecole
<b>Cicadelle</b>	*Activité nature	Extérieurs
<b>Les petits débrouillards</b>	*Activités scientifiques	Ecole
<b>Avenue du Sport</b>	*Relaxation et psychomotricité *Badminton *Volley *Handball *Jeux de coopération *Hockey	Salle de sports Ecole
<b>Robin Suboit</b>	*Activités musicales	Pôle jeunesse
<b>Animation sportive</b>	*Découverte activités physique	Salle de sports
<b>Association Semikin</b>	*Découverte danse et musique africaine	Pôle jeunesse Salle de l'école
<b>Personnel communal</b>	*Activités manuelles *Devoirs et jeux *Jeux en bois *Adome *Fusée à eau *Danse orientale *Initiation à l'espagnole	Pôle jeunesse
<b>Calme 44 et Champs libres</b>	*Qi Gong	Ecole
<b>Photographie</b>	*Découverte de la photo	Extérieurs
<b>Les jardins de Mélisse</b>	*Découverte de la faune et de la flore	Extérieurs
<b>Céline Didion</b>	*Danse	Salle de sports
<b>Ankinaki-k</b>	*Poterie	Pôle jeunesse

## LES INDICATEURS D'EVALUATION POUR LE BILAN DU PEDT

Associations/Intervenant	Activité(s) proposée(s)	Lieu de l'activité
Shifoumi	*Découverte de différents jeux (société, en bois, coopératifs...)	Adome et extérieur
Tristan Couéron	*Initiation beat box	Adome
Montem Brick	*Découverte des Légos	École
Utopies végétales	*Découvertes du jardinage	Extérieurs



**ANNEXE 2 : PLANNING D'ACTIVITES TYPE SUR LES RHYTHMES SCOLAIRES**

	<b>Groupe 1 (CP - CE1)</b>	<b>Groupe 2 (CP - CE1)</b>	<b>Groupe 3 (CP - CE1)</b>
	Vert	Orange	Blanc
<b>LUNDI</b>	<b>THEATRE (SER)</b> <i>Grande salle de La Charmille</i> → GJ et pharmacie → Clé de la Charmille	<b>FOOTBALL (ASSL)</b> <i>Complexe sportif</i> → GJ et pharmacie	<b>EXPRESSION CORPORELLE</b> <i>Ecole, salle de motricité</i>
<b>MARDI</b>	<b>BADMINTON (ADS)</b> <i>Salle de sports</i> → GJ et pharmacie → clé de la salle de sports	<b>BIBLIOTHEQUE</b> <i>Bibliothèque</i> → Clé salle du sous sol	<b>DEVOIRS &amp; JEUX</b> <i>Ecole, salle C11</i>
<b>JEUDI</b>	<b>ADOME</b> <i>Adome</i> → clé du foyer	<b>SHIFOUMI</b> <i>Ecole, cour de récréation</i>	<b>SPORTS D'OPPOSITION</b> <i>Salle de sports, DOJO</i> → GJ et pharmacie → clé de la salle de sports

	<b>Groupe 4 (CE2 - CM1 - CM2)</b>	<b>Groupe 5 (CE2 - CM1 - CM2)</b>	<b>Groupe 6 (CE2 - CM1 - CM2)</b>	<b>Groupe 7 (CE2 - CM1 - CM2)</b>
	Bleu	Violet	Rouge	Gris
<b>LUNDI</b>	<b>MOI... ET LES AUTRES</b> <i>Adome, salle de réunion</i> → clé du foyer	<b>ADOME</b> <i>Adome</i> → clé du foyer	<b>QI GONG</b> <i>Mairie, grande salle du sous-sol</i> → GJ et pharmacie → clé du sous-sol de la mairie	<b>BADMINTON (ADS)</b> <i>Salle de sports</i> → GJ et pharmacie → clé de la salle de sports
<b>MARDI</b>	<b>FOOTBALL (ASSL)</b> <i>Complexe sportif</i> → GJ et pharmacie	<b>MOI... ET LES AUTRES</b> <i>Adome, salle de réunion</i> → clé du foyer	<b>ROLLER</b> <i>Ecole, cour de récréation</i>	<b>SPORTS D'OPPOSITION</b> <i>Salle de sports, DOJO</i> → GJ et pharmacie → clé de la salle de sports
<b>JEUDI</b>	<b>ACTIVITES MANUELLES</b> <i>Adome, salle d'activités</i> → clé du foyer	<b>HANDBALL (ADS)</b> <i>Salle de sports</i> → GJ et pharmacie → clé de la salle de sports	<b>JEUX EN BOIS</b> <i>Adome, coin calme</i> → Clé du foyer	<b>DEVOIRS &amp; JEUX</b> <i>Ecole, salle C11</i>

Commune de  
**GENESTON**

